

Mairie de Monteils
Le Village
30360 Monteils

☎04/66/83/50/04

☎04/66/83/59/40

mairie.monteils@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2020
DE LA COMMUNE DE MONTEILS

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 17h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTEILS 30360, sous la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Granges, sous la présidence de M. DE BASTOS Luis, le plus âgé des membres du conseil.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, il a été décidé et notifié sur la convocation que cette réunion du Conseil municipal se tiendrait à la salle des granges et non dans le lieu habituel de la mairie.

Date de la convocation : le 29/06/2020

Date d'affichage : le 29/06/2020

Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Votants par procuration : 0

Absents : 0

Présents : FONTAINE Patrick, D'ANTONA Jean-Claude, COMAS Nicolas, BELDA Michel, RUBIO Anthony, THOMAS John, HAUDOT Chantal, TALARON Marc, KOSTRBA Bruno, DOS SANTOS Alexandra, VERDIER Sébastien, VIGNAL Catherine, VERNET Jérôme, RUIZ Marie-Paule, DE BASTOS Luis.

Absents ayant donné pouvoir : NEANT

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : M. RUBIO Anthony (*Conformément à l'article 2121-15 du CGCT*)

Début de Séance : 17H12

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 – Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15 (quinze)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)

Majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- M. FONTAINE Patrick 14 (quatorze) voix.

M. FONTAINE Patrick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2 – Création des postes d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

La création de 4 (quatre) postes d'Adjoints.

3 – Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4 (quatre),

M. le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés : 15 (quinze)
- majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- M. D'ANTONA Jean-Claude : 15 (quinze) voix.

M. D'ANTONA Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

Election du second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 1 (un)
- suffrages exprimés : 14 (quatorze)
- majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- Mme RUIZ Marie-Paule : 13 (treize) voix.
- M. COMAS Nicolas : 1 (une) voix.

Mme RUIZ Marie-Paule ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième Adjointe au Maire.

Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés : 15 (quinze)
- majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- Mme HAUDOT Chantal : 15 (quinze) voix.

Mme HAUDOT Chantal ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjointe au Maire.

Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés : 15 (quinze)
- majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- M. KOSTRBA Bruno : 15 (quinze) voix.

M. KOSTRBA Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième Adjoint au Maire.

Séance levée à 18H10

**Monsieur Le Maire
Patrick FONTAINE**

